

LE CALAISIS TOUCHÉ PAR LE BREXIT ?

Le 1^{er} janvier 2021 le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne. Nous avons voulu en savoir plus sur les conséquences pour Calais.

Conséquences pour les commerçants : La gérante du camping de Sangatte que nous avons interrogée n'est pas trop inquiète : « Nous avons 30 à 35 % de clientèle anglaise. Pour le moment je n'ai aucune idée si le Brexit va être gênant pour notre activité. Et la majorité de mes clients anglais possèdent déjà un passeport donc je ne pense pas perdre de clients anglais avec cette nouvelle obligation »

Pour les droits de douane, ce qu'il faut retenir c'est qu'aucun droit de douane ne doit être payé si certaines marchandises respectent certaines règles. Ceci signifie que le marchand calaisien qui envoie ses marchandises au Royaume Uni ne fera pas augmenter ses prix (à cause des droits de douanes) pour ses clients britanniques.

Conséquences pour les entreprises calaisiennes : L'Union européenne unifie plus ou moins la concurrence. Le Royaume Uni s'est engagé à respecter les règles européennes en matière de concurrence. C'est-à-dire qu'il ne doit pas par exemple permettre aux entreprises de ne pas respecter l'environnement. Pour Calais cela signifie que ses entreprises travaillent normalement dans les mêmes conditions que les entreprises britanniques. Elles ne devraient donc pas souffrir des marchandises importées depuis le Royaume Uni.



Calais, la ville la plus proche de l'Angleterre, touchée par le Brexit ?

Conséquences pour les écoliers et collégiens : Les établissements scolaires de Calais pourraient faire des sorties scolaires en Angleterre sur la journée. Selon une professeure d'Anglais de Calais « Il est heureusement toujours possible de se rendre au Royaume-Uni dans le cadre des voyages scolaires mais la nécessité d'un passeport au lieu d'une carte d'identité est un peu contraignante car tout le monde n'en possède pas »

Conséquences pour les pêcheurs calaisiens : Avant le Brexit, les Anglais pouvaient pêcher dans les eaux françaises et inversement. Aujourd'hui l'accord du Brexit prévoit que les pêcheurs européens et donc les pêcheurs calaisiens pourront continuer à pêcher comme avant durant 5 ans. Ce qui se passera après est encore inconnu.

Pour conclure, on peut penser que les conséquences de la covid risquent d'être plus importantes que celles du Brexit, notamment pour les commerces de Calais.

Y.L.N.